

053-2023

Envoyé en préfecture le 07/12/2023

Reçu en préfecture le 07/12/2023

Publié le

ID : 030-213000094-20231205-23\_53\_DDESUBFVE-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

## SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

### Nombre de conseillers :

En exercice : 7  
Présents : 6  
Votants : 7

### Date de convocation :

28 novembre 2023

### Date d'affichage :

30 novembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, mardi 5 décembre, à 20 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

**Présents :** Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Gérard ABRIC, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS.

**Excusée :** Elodie BRUN procuration à Odile COLOMB

**Secrétaire de séance :** Gérard ABRIC

## OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DISPOSITIF FONDS VERTS 2023

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des dispositions qui s'appliquent pour l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif Fonds verts pour l'année 2023.

Il propose à l'assemblée de solliciter cette aide financière de l'Etat au titre de l'ingénierie pour la mission d'assistance hydrogéologique à la réalisation d'un forage d'exploitation, à la recherche en eau, à la réalisation des déclarations règlementaires et au suivi des travaux de création d'un forage présentée par BERGASUD pour un montant de 12 350 € HT soit 14 820 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) APPROUVE ce projet ;
- 2) DECIDE de solliciter l'aide de l'Etat au titre du dispositif Fonds Vert 2023.

Le Maire,  
Roger LAURENS



Fait à Alzon, le 5 décembre 2023

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication

Certificat d'affichage du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

Envoi au contrôle de légalité le :

D  
E  
L  
I  
B  
E  
R  
A  
T  
I  
O  
N